



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact de la crise sanitaire sur la santé mentale

Question écrite n° 34798

Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences de la crise sanitaire en terme d'impact sur la santé mentale. Alors que le premier épisode de confinement a d'ores et déjà charrié son lot de pathologies corrélées à ce brusque changement de rythme de vie, Mme la députée s'inquiète particulièrement concernant les conséquences du second confinement sur la santé mentale des Françaises et Français. D'après un rapport de Santé publique France, ce sont désormais deux Français sur dix qui sont touchés par des troubles psychologiques, soit deux fois plus que la normale. À l'inverse du premier confinement qui était vécu comme provisoire et dicté par l'urgence de la situation, ce second épisode s'inscrit dans le cadre d'une crise sanitaire non maîtrisée qui ne laisse entrevoir que peu de perspectives et de solutions pour la vaincre. À cette incertitude se conjugue la persistance d'un climat délétère dans le pays, tant du fait de la série d'attentats que l'on a connue que du fait de l'incurie de nombre de responsables politiques trop occupés à diviser le pays pour mieux se défaire de leurs responsabilités. Ainsi de nombreux Français estiment souffrir ces derniers temps de troubles allant d'une légère perturbation du sommeil à d'importants troubles dépressifs, en passant par des épisodes d'anxiété chronique. Ces maux touchent bien entendu les franges de la population les plus fragilisées : les personnes à faible niveau de revenu, les jeunes entre 25 et 34 ans, les seniors... Face à cette troisième vague psychiatrique qui surviendra immanquablement, la décision du Premier ministre de charger M. Attal, porte-parole du Gouvernement, de proposer des solutions à ce sujet en lieu et place du ministre de la santé et des solidarités est des plus incompréhensibles. Elle a cependant le mérite de montrer, encore une fois, le profond écart entre le discours du Gouvernement qui assure avoir pris conscience de la situation et la légèreté des actes politiques pris en conséquence. Au surplus, pas un mot n'a été prononcé à ce sujet par le Président de la République lors de son allocution. La psychiatrie fait office de parent pauvre de la médecine française et son rôle dans la gestion des conséquences de la politique sanitaire erratique du Gouvernement sera primordiale. Mme la députée demande donc à M. le ministre de la santé et des solidarités quelles mesures il compte mettre en place afin de pallier l'important besoin de prise en charge en termes de santé mentale dans les mois qui viendront. Face à l'urgence de la situation, elle invite le Gouvernement et à prendre conscience de l'importance de ce sujet et à en faire une priorité nationale lors des mois qui suivront le scénario de déconfinement.

Texte de la réponse

La dimension psychique de la crise sanitaire liée à la COVID-19 est indissociable et tout aussi importante que sa dimension somatique. Santé Publique France soutient certains sites de référence tels que Psycom, Stopblues mettant à disposition des ressources pour aider à la gestion du stress et de l'anxiété. Il existe également un panel de dispositifs d'écoute et de soutien en ligne tels que SOS Crise (0800 19 00 00), Soliud'écoute (08 00 47 47 88), et la Cellule de soutien psychologique pour les chefs d'entreprise (0 805 65 50 50). De plus, afin de veiller à la surveillance de la santé mentale de la population, une enquête régulière est menée par Santé publique France : CoviPrev. Concernant plus spécifiquement la jeunesse, les dispositifs existants ont été mobilisés notamment Vigilans, dispositif de suivi et de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide,

et le réseau des Maisons des adolescents. Les agences régionales de santé (ARS) sont mobilisées pour renforcer la réponse territoriale en fonction des besoins identifiés. Des actions spécifiques ont été engagées ou renforcées : La mise en place d'un numéro Vert « COVID » 0800 130 000, disponible 24h sur 24, qui propose une écoute aux personnes exprimant des troubles psychologiques, et auquel participe Fil Santé Jeunes, association spécialisée dans les 12-25 ans ; Le soutien à des associations offrant des services d'écoute, de soutien et d'informations à destination des étudiants avec la mise à disposition d'un catalogue des ressources ; Le programme de formation « Premiers secours en santé mentale » (PSSM), développé depuis 2019 par PSSM France, les ARS et les services de santé universitaires dans une dizaine d'universités, avec une forte demande de ces universités ; La diffusion d'outils pour le repérage de l'état de santé des enfants et soutien aux parents, dont la promotion des dispositifs en lignes ; Les mesures prévues par le Ségur de la Santé avec le renforcement des psychologues dans différentes structures (MSP, CUMP et CMP) pour un accès accru à des consultations prises en charge ou le développement en cours du numéro national de prévention du suicide ; La mise en place de dispositifs d'urgence de prise en charge des séances de psychologues pour les publics spécifiques (chèque pay pour les étudiants ; chèque enfant/ado) ; L'appel à projets 2020 en direction des professionnels de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à hauteur de 20 millions d'euros. Il est également rappelé que le Président de la République Emmanuel Macron a appelé de ses vœux l'organisation d'Assises de la psychiatrie et de la Santé mentale, qui se tiendront à la rentrée. Le ministère des solidarités et de la santé et l'ensemble du Gouvernement mettent tout en œuvre pour répondre aux difficultés psychologiques rencontrées par les Françaises et les Français, et en particuliers les jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34798

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8915

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5588